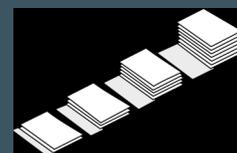


Sur ...

CONTRAT INITIATIVE EMPLOI (CIE) JEUNES**Pour les jeunes en situation de handicap, le CIE, c'est jusqu'à 30 ans révolus !****Pour les employeurs
du secteur marchand****L'aide sera de 6 mois
pour les CDD d'une durée
au moins équivalente et
pour les CDI.****Pour les jeunes de 16 à 25 ans
révolus, et jusqu'à 30 ans
révolus pour les jeunes en
situation de handicap****Cumulable avec les
aides Agefiph****Engagement de l'employeur à mettre
en œuvre les conditions d'un parcours
insérant, via des actions d'accompa-
gnement et de montée en compé-
tences****Prise en charge par l'état de
35% du taux horaire brut du SMIC,
sur 30 heures/semaine.****Pour en savoir plus sur les conditions particulières et les modalités
de réalisations, contactez nos chargés de mission recrutement/intégration
au 02.51.37.65.18 !!**